



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2010-45 du 20/04/2010

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône	3
Pôle de Coordination et de Pilotage Interministériel	3
Mission courrier.....	3
Arrêté n° 201095-1 du 05/04/2010 SUBDELEGATION SIGNATURE POUR AGENCE NATIONALE RENOVATION URBAINE A DIRECTION DEPARTEMENTALE INTERMINISTERIELLE TERRITOIRES ET MER BENEDICTE MOISSON DE VAUX AURELIE BEHR JEAN FRANCOIS LATGER JEAN LOUIS LIVROZET ET LAURENT MICHELS DU 5 AVRIL 2010	3
Avis et Communiqué	5



PRÉFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

Le Préfet
de la région Provence –Alpes –Côte d’Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d’Honneur
Officier de l’Ordre National du Mérite

Vu la lettre de notification du 22 décembre 2009 du Directeur général de l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;

Vu la décision du 22 décembre 2009 du Directeur général de l’ANRU, portant délégation de signature au Préfet des Bouches-du-Rhône, Monsieur Michel SAPPIN , pour l’ordonnancement des dépenses ;

Vu l’arrêté préfectoral du 8 décembre 2008, portant délégation de signature à Madame Marie -Josèphe PERDEREAU, Préfet délégué pour l’égalité des chances ;

Vu l’instruction du 23 décembre 2009 du Directeur général de l’ANRU aux délégués territoriaux relative aux modalités de mise en œuvre de la délégation élargie aux délégués territoriaux ;

Vu l’arrêté préfectoral du 7 janvier 2010, portant délégation de signature à Monsieur Didier KRUGER, Directeur départemental interministériel des territoires et de la mer ;

Vu l’arrêté du 15 janvier 2010 portant délégations de signature à Madame Marie-Josèphe PERDEREAU et à Monsieur Didier KRUGER, à l’effet de procéder à l’ordonnancement des dépenses concernant le programme national pour la rénovation urbaine dans le département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Bénédicte MOISSON DE VAUX, Chef du service Habitat, à la Direction départementale interministérielle des territoires et de la mer,
- Madame Aurélie BEHR, Chef du service territorial Sud,
- Monsieur Jean-François LATGER , Chef du service territorial Est,
- Monsieur Jean-Louis LIVROZET, Chef du service territorial d’Arles,
- Monsieur Laurent MICHELS, Chef du service territorial Centre,

à l’effet de procéder à l’ordonnancement des dépenses concernant le programme national pour la rénovation urbaine, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Cette subdélégation concerne la signature des actes suivants :

- Les fiches analytiques et techniques liées aux décisions attributives de subventions (opérations pré-conventionnées, conventionnées, isolées),
- Les fiches navettes de paiement des avances, des acomptes (opérations pré-conventionnées, conventionnées, isolées),
- toutes correspondances relatives à la gestion administrative et financière des subventions ANRU.

Article 2 : Cette subdélégation est applicable à compter de la signature du présent arrêté et à compter du 1^{er} juillet 2010, pour les fiches navettes du paiement des soldes.

Article 3 : le Préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Un fac-similé en sera transmis à l'agent comptable de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

SIGNE **5 AVRIL 2010**

Le Préfet

Michel SAPPIN

Avis et Communiqué